



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 JUILLET 2016

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE

12 JUIL. 2016

N°

Délibération N°2016/087
Date de convocation : 30 juin 2016
Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille quinze, le 07 juillet 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de MAZINGHIEN, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Etaient présents (48 titulaires 4 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Vincent WAXIN	Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Gérard LENOBLE	Christian PECQUEUX
Brigitte ROLAND-BEC	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Agnés BERANGER	Didier BONIFACE
Frédéric BRICOUT	Guy BRICOUT	Denis COLLIN
Régine DHOLLANDE	Mélanie DISDIER	Pierre LEVEQUE
Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME	Martine THUILLEZ
Sandrine TRIOUX	Serge WARWICK	Alain GOETGHELUCK
Gérard TAISNE	Gilles PELLETIER	Jean-Marc GOSSART (S)
Gilberte SZOPA (S)	Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Véronique NICAISE
Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX	Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER	Daniel FIEVET
Christian PAYEN (arrivée à 19h42)		

Membre(s) Excusé(s) (x) :

Membre(s) Absent(s) (11) :

Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Virginie LE BERRIGAUD, Pierre LAUDE, Bernard PLET, Charles BLANGIS, Laurent COULON, Joëlle MANESSE, Marc DUFRENNE, Jean-Pierre RICHEZ, Daniel CATTIAUX, Maurice DEFAUX

Membre(s) ayant donné procuration (14) :

Denise LESAGE à Vincent WAXIN, Pierre-Henri DUDANT à Guy BRICOUT, Jean-Pierre THIEULEUX à Christian PAYEN, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Sandrine TRIOUX, Alain RIQUET à Liliane RICHOMME, Jean-Claude GERARD à Jean-Marc GOSSART, Annie DORLOT à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Joseph MODARELLI, Janine TOURAINNE à Pascal FOULON, Marc PLATEAU à Véronique NICAISE, Pascal LEVEQUE à Nathalie GAVE, Laurence RIBES à Bruno MANNEL, Chantal WAEMYEMERGE à Daniel FIEVET.

Axelle DOERLER est élue secrétaire de séance

N° 2016/87 : Choix d'un bureau d'études (programmiste et architecte) pour une étude de faisabilité sur la réhabilitation et l'extension de la crèche et du RAM intercommunaux situés à Le Cateau-Cambrésis

La Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, dans le cadre de sa compétence Petite Enfance accompagne les projets d'accueil collectif.

Dans le schéma de développement de la petite enfance est inscrit le projet de réhabilitation et d'extension de la structure existante située à Le Cateau-Cambrésis.

En effet, cette structure est aujourd'hui amenée à évoluer pour deux raisons essentielles :

- l'état et la configuration du bâtiment ne permettent plus d'offrir les conditions d'accueil optimales pour les enfants
- avec la présence d'un bâtiment libre côté de la crèche, il est possible d'envisager une extension de la capacité d'accueil.

Les objectifs de la présente étude sont donc de réhabiliter l'existant et de repenser totalement l'organisation des espaces de la future crèche pour une capacité optimisée.

Un comité de pilotage a été créé et a en charge le suivi de l'ensemble des études et travaux liés à cette opération. Il se compose des représentants de la Communauté de Communes, de la ville du Cateau-Cambrésis, des membres de l'association Les Enfants du Pays de Matisse, des utilisateurs et des partenaires (CAF et Département du Nord).

Un cahier des charges pour la réalisation d'une étude de faisabilité a été rédigé par les services et a permis la consultation d'équipes composées d'un programmiste et d'un architecte.

Une procédure adaptée a été lancée, 3 offres de mission ont été remises : Dientre à Lille, Verdi Ingénierie à Wasquehal et AZIMUT/Chiossone à Douai/Cambrai.

Le Comité de pilotage s'est réuni en date du 09 juin pour l'analyse des offres et le choix du candidat à retenir.

Le choix s'est porté sur l'offre économiquement la plus avantageuse proposée par le groupement AZIMUT et CHIOSSONE, pour un montant HT de 13 500 euros, choix validé par la commission d'appel d'offres du 07 juillet.

La mission s'étale sur les mois de juillet et août et permettra :

- la remise d'un programme détaillé et chiffré qui permettra ensuite le choix d'un maître d'œuvre chargé de la phase de conception et de suivi des travaux.
- le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du plan d'investissement pour la création de crèches (PPIC) porté par la CAF, et au titre du dispositif « projets territoriaux structurants » porté par le Département du Nord

5 ABSTENTIONS : Jean-Félix MACAREZ, Francis LEBLON, Mélanie DISDIER, Pascal FOULON pour lui-même et par procuration pour Janine TOURAINNE

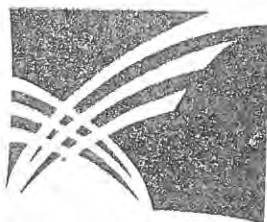
5 CONTRE : Denis COLLIN, Alain GOETGHELUCK, Joseph MODARELLI, Daniel FIEVET pour lui-même et par procuration pour Chantal WAEYEMBERGE

ADOPTE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 12 juillet 2016 et de la publication

Pour expédition conforme
Caudry, le 12 juillet 2016
Le 12 juillet 2016

Vu,



Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis


Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.